

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JUIN 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève LE NEVE. La séance a été publique.

**Etaient présents** : Jacques AUGER, Jacky COGNEAU, Romain LHOPITEAU, Cathy BOURDEAU, Matthieu CHALLE, Damien REVEIL, Jacqueline LARCHER, Muriel PROD'HOMME, Céline MANIEZ, Caroline CANAC, Françoise LECOMTE et Martine TROUINARD formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** : Noël BOURDILLAT donnant pouvoir à Jacques AUGER  
Jean-Luc WEINICH donnant pouvoir à Geneviève LE NEVÉ

**Absents** : //

**Secrétaire de séance** : Muriel PROD'HOMME

**Date de convocation** : 20/06/2014

---

**I. Désignation du secrétaire de séance**

Madame Muriel PROD'HOMME est désignée secrétaire de séance.

**II. Approbation du procès-verbal du conseil du 20/02/2014**

Le conseil municipal à l'unanimité des présents **approuve** le procès-verbal de la séance du 25 avril 2014.

**III. Délibérations** :

**1. Adhésion à l'Agence Technique Départementale d'Eure-et-Loir et désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.**

Madame le maire fait part à l'assemblée de l'extension des activités de l'Agence Technique Départementale (ATD) en matière d'assistance dans le domaine routier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Conformément à l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette agence a été créée sous forme d'un Etablissement public administratif et a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département qui auront adhéré, une assistance technique telle que définie dans les statuts.

Les statuts prévoient que les membres du Conseil d'administration sont désignés de manière paritaire par le collège des Maires et Présidents d'EPCI et par celui des Conseillers généraux.

En contrepartie de l'adhésion à l'ATD, des missions sur voirie communale et départementale sont proposées :

- Maitrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 30 000 € HT (conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux)

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 30 000 € et 115 000 € HT (aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération).

Dans ce cadre, Madame le maire précise qu'elle sera amenée à signer des conventions particulières avec l'Agence pour la mise en œuvre de ses compétences, qui feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Par ailleurs, la commune pourra bénéficier des prestations suivantes :

- Conseils en conservation du domaine public, de la police de circulation, de la sécurité routière
- Assistance technique pour la préparation des programmes annuels d'entretien.

Le siège de cette agence est situé à Chartres. La commune souhaite adhérer à cette agence.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et compte tenu de l'intérêt pour la commune de ces nouvelles missions :

- **S'engage** à verser à l'ATD une participation dont le montant est arrêté par le conseil d'administration.
- **Désigne** Madame Céline MANIEZ comme titulaire pour représenter la commune à l'assemblée générale et
- **Désigne** Monsieur Damien REVEIL comme suppléant

## 2. Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre Madame le maire, sa présidente, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :**

Se sont porté candidats aux postes de membres titulaires de la commission d'appel d'offres :  
Jacques AUGER, Jacky COGNEAU, Noël BOURDILLAT

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, à l'unanimité, le conseil décide que le scrutin peut être procédé à main levée.

Nombre de votants : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Sièges à pourvoir : 3

Résultats :

	Voix
Jacques AUGER	15
Jacky COGNEAU	15
Noël BOURDILLAT	15

**Sont proclamés élus, à l'unanimité, les membres titulaires suivants :**

- A : Jacques AUGER;**
- B : Jacky COGNEAU;**
- C : Noël BOURDILLAT;**

Se sont porté candidats aux postes de membres suppléants de la commission d'appel d'offres :  
Jacqueline LARCHER, Romain LHOPITEAU, Céline MANIEZ, Matthieu CHALLE

Considérant qu'il y a 4 candidats pour 3 postes, Madame le maire propose un vote à bulletin secret.

- Nombre de votants : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Sièges à pourvoir : 3

Résultats :

	Voix
Romain LHOPITEAU	15
Céline MANIEZ	13
Matthieu CHALLE	10
Jacqueline LARCHER	7

**Sont proclamés élus les membres suppléants suivants :**

- A : Romain LHOPITEAU;**
- B : Céline MANIEZ;**
- C : Matthieu CHALLE;**

### 3. Réparation de la poutre de la sacristie : proposition du cabinet d'architecture de Mr CALVEL.

Madame le maire rappelle aux membres du conseil l'historique du dossier de réparation de la poutre de la sacristie et l'obligation d'avoir recours au service d'un architecte homologué par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour déposer un nouveau permis de construire auprès des services de l'Etat.

Madame le maire présente l'objet de la mission de maîtrise d'œuvre de Monsieur Patrice CALVEL, Architecte DPLG-Architecte en chef des Monuments Historiques, consulté pour la restauration ponctuelle de la façade de la sacristie-Fenêtre Est :

- Relevé photographique
- Schémas état actuel et projeté
- Etablissement de la note descriptive
- Visa du devis
- Visites et réception des ouvrages

• Dossier d'ouvrage exécuté (DOE)

Pour la proposition d'honoraires suivante :

Permis de construire	: 300,00 HT
Suivi des travaux et réception	: 200,00 HT
<b>Total HT</b>	<b>: 500 HT</b>
T.V.A.	: 100 €
Total TTC	: 600 T.T.C.

En cas d'accord du conseil municipal, la mission sera réalisée dans un délai de 15 jours après réception de la lettre de commande par Monsieur CALVEL et selon son plan de charge.

Le règlement de la mission sera effectué après réception des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **accepte**, à l'unanimité, la proposition de mission de Monsieur Patrice CALVEL, détaillée ci-dessus, concernant la réparation de la poutre de la sacristie de l'église Saint-Léger, pour un montant de 500 € H.T. soit 600 € T.T.C.

#### **IV. Questions Diverses**

##### **1. Désignation d'un représentant au Comité Local d'Animation et de Développement des lignes SNCF**

Madame le maire informe le conseil que le Comité Local d'Animation et de Développement (CLAD) des lignes SNCF dont dépend la commune de Néron est celui de la ligne Nogent-le-Rotrou/Epernon.

Ce comité réunit élus, associations, organisations syndicales de cheminots, usagers et représentant de SNCF et de RFF avec l'objectif qu'ils examinent ensemble la qualité du service rendu et ses éventuelles évolutions.

Pour ce comité et faisant suite aux élections municipales de mars 2014, il convient de désigner à nouveau un membre titulaire et un membre suppléant qui représenteront la commune aux réunions de ce CLAD.

Madame Cathy BOURDEAU et Madame Caroline CANAC, se sont portées candidates respectivement au poste de membre titulaire et membre suppléant de ce comité.

Le conseil, accepte, à l'unanimité, Madame Cathy BOURDEAU membre titulaire et Madame Caroline CANAC membre suppléante du CLAD Nogent-le-Rotrou/Epernon.

##### **2. Désignation d'un correspondant Défense.**

Madame le maire fait part au conseil de l'obligation de désigner un correspondant défense depuis fin 2001 dans chaque commune.

Elle rappelle que ce conseiller a pour vocation d'être un interlocuteur privilégié pour la Défense. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

Suite aux récentes élections municipales, il convient de désigner un nouveau correspondant défense.

Jacques AUGER, se porte candidat au poste de correspondant défense de la commune.

Le conseil **accepte et désigne**, Jacques AUGER, correspondant défense de la commune de Néron.

### 3. Opération « Cœur de Village » : date à prendre pour la prochaine commission.

Madame le maire informe le conseil des derniers échanges avec le bureau d'études Feuille à Feuille et de la réception en mairie du dossier intermédiaire de consultation des entreprises pour validation.

Cette nouvelle proposition est plus proche des besoins de la collectivité, mais elle doit être encore affinée par la commission travaux notamment en ce qui concerne le choix des options, afin de respecter l'enveloppe financière de l'opération.

La date du 9 juillet 2014 à 8h30 est retenue par les membres de la commission travaux pour l'étude du dossier.

Madame MANIEZ fait remarquer au conseil qu'il y a en ce moment une concurrence rude entre les entreprises ce qui a pour conséquence de créer des différences importantes entre les estimations financières des marchés de travaux et les prix proposés par les entreprises.

### 4. Information sur l'opération « voisins vigilants »

Madame le maire fait part au conseil de l'organisation d'une réunion d'information concernant le dispositif « Voisins vigilants » pour lutter contre la délinquance et en premier lieu contre les cambriolages. Cette réunion est organisée en collaboration avec la brigade de gendarmerie nationale de Nogent-le-Roi.

Madame le maire précise que l'Etat soutient depuis 2 ans l'initiative des voisins vigilants (ou participation citoyenne) et encourage à travers la circulaire du 22 juin 2011 les préfets à développer les voisins vigilants. Selon le ministère de l'intérieur «Une baisse significative de la délinquance d'appropriation» «de -20 à -40% de cambriolages», aurait été enregistrée.

Noël BOURDILLAT se rendra à cette réunion pour voir comment il est possible de le mettre en place sur la commune de Néron.

### 5. Information sur l'utilisation future du terrain de Bi-Cross.

Madame le maire explique au conseil la volonté de quelques jeunes de Néron de remettre en état le terrain de bi-cross, actuellement à l'abandon, situé à côté de l'antenne Bouygues. Ce terrain communal est sous la responsabilité de la commune ; pour pouvoir l'utiliser il leur a été demandé de créer une association sportive (ou de loisirs) et de signer une convention de mise à disposition.

Devant cette contrainte administrative, les jeunes n'ont pas donné suite à leur projet.

Madame LECOMTE, présidente de Néron, Détente, Loisirs propose au conseil d'étudier la gestion de cet espace par son association.

Les élus s'interrogent sur l'objectif de cette requête, est-ce réellement pour faire du sport ou simplement pour se rassembler. Dans les 2 cas, cela pose le problème de la responsabilité en cas d'accident sur ce terrain qui relève du domaine public communal.

Groupama, la compagnie d'assurances de la commune, sera contactée pour connaître dans ce cas précis les possibilités de garantie de notre contrat d'assurance.

### 6. Gens du voyage

Madame le maire retrace au conseil ses démarches, en collaboration avec la gendarmerie, pour faire partir une communauté des gens du voyage installée en toute illégalité, sur le stade de Néron, depuis le samedi 14 juin.

Malgré ses nombreuses interventions amiables auprès d'eux, ils se maintiennent dans les lieux. De plus ils ont effectué des branchements et piquages sur l'alimentation électrique du stade ainsi que sur le branchement d'eau. Ces branchements faits en toute illégalité présentent un danger.

Cette situation ne pouvant pas durer, il a fallu avoir recours à un huissier afin d'engager une procédure en référé d'expulsion. Ce constat a été fait par Maître VIDON, le 25 juin en présence de Madame le maire, de Monsieur Jacques AUGER et des gendarmes de la brigade de Nogent-le-Roi.

Le départ de la communauté a été constaté le vendredi 27 juin à 14h.

Afin que cela ne se reproduise plus, des travaux de terrassement pour créer un fossé le long du stade et des mesures de restrictions électriques au niveau des coffrets EDF seront pris très rapidement après leur départ.

## 7. Rencontre Eure-et-Loir Nature

Madame le maire rappelle la décision du conseil lors de sa séance du 25 avril dernier, de s'engager dans une action de réduction de l'utilisation des pesticides. Dans ce cadre, une rencontre de préparation au lancement de cette opération s'est tenue le 23 juin en mairie de Néron en présence de la directrice de l'école des Sources, de la responsable de la bibliothèque l'Evasion, de Madame le maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint Monsieur Noël BOURDILLAT, de Monsieur Romain LHOPITEAU et de Madame PETROFF, Chargée de mission biodiversité et environnement de l'association Eure-et-Loir Nature. L'engagement de la commune dans l'opération sera officialisé par la signature de la charte le 4 octobre à 11h30 en présence du président de l'association « Eure-et-Loir Nature » lors de la fête de la Saint-Léger. La conférence préalable d'information à la population aura lieu à 11h à la salle polyvalente ; suivront des expositions dans la salle du conseil de la mairie (la première aura lieu du 22 septembre au 16 octobre 2014, une seconde pourra être organisée courant novembre 2014), des animations scolaires (3 séances), une page dédiée sur le site internet de l'association, un accompagnement médiatique et des invitations aux différentes rencontres interprofessionnelles organisées.

La municipalité peut se faire accompagner par la FREDON Centre qui propose l'élaboration de plan de désherbage communal et des formations destinées aux agents sur les outils et techniques d'entretien alternatives aux pesticides.

## 8. Bilan excentrique

Madame le maire fait part au conseil du bilan très positif de ce troisième volet du festival excentrique. L'équipe de Culture O Centre a fait preuve de qualités professionnelles et relationnelles remarquables. Les réalisations faites durant les ateliers ont été exceptionnelles. Mr le Sous-préfet a fait honneur de sa présence lors de l'inauguration du festival et a pu apprécier le parcours imaginé et créé par le « Collectif Dérive » en collaboration avec la population, les associations, et l'école de Néron. Les installations éphémères placées le long du Néron seront maintenues intégralement dans un premier temps jusqu'à la fête de la Saint Léger.

Suite au succès rencontré par le Festival Excentrique de Culture O, la municipalité remercie les riverains du ruisseau pour l'autorisation qu'ils ont accordée jusqu'au 30 juin 2014, d'accéder à la partie située le long de leur propriété. Une prolongation de 2 mois de cette autorisation leur sera demandée afin de profiter de ces installations durant l'été, soit jusqu'au 31 août 2014.

Par la suite, une proposition de convention de mise à disposition de la sente pourrait leur être proposée, avec la municipalité, qui s'engagerait à son entretien.

## **V. Tour de Table**

### **✚ CCAS**

Madame LECOMTE informe le conseil de la préparation d'une enquête à destination des anciens de Néron qui reçoivent habituellement le colis de fin d'année, pour savoir s'ils ne préféreraient pas être invités à un repas plutôt que de recevoir un colis. Cette enquête sera faite courant septembre.

Madame LECOMTE rappelle également la date de l'accueil des nouveaux arrivants fixée au 20 septembre 2014 à 11h dans la salle du conseil.

### **✚ Ponton excentrique**

Monsieur LHOPITEAU demande au conseil de conserver le ponton réalisé dans le cadre du festival excentrique cet hiver mais en l'encrant plus solidement dans le sol afin de pérenniser l'installation. Le départ du ponton se ferait sur le côté, une fois la rambarde de la passerelle réinstallée début octobre.

Madame le maire répond que si le conseil décide de conserver cet ouvrage, non seulement il faudra le sécuriser techniquement mais il faudra également l'entretenir au même titre que les autres mobiliers urbains et communiquer auprès des néronnais des risques et dangers d'une mauvaise utilisation de cet équipement.

Monsieur COGNEAU conforte l'idée que cette installation peut être pérennisée en expliquant au conseil que le cheminement en bois et les plateformes ont été très bien faits et peuvent rester plusieurs années dans l'eau sans problème.

### **✚ Assainissement écologique**

Monsieur LHOPITEAU propose au conseil de convier les riverains de la rue des Saules à une réunion pour les informer sur la possibilité de création d'un assainissement semi-collectif écologique. En effet actuellement bon nombre des filières d'assainissement de cette rue posent des problèmes de pollution dans le Néron notamment.

Madame le maire répond que pour le moment la municipalité attend le bilan des diagnostics des installations privées réalisés par le SIEA, afin de connaître précisément l'étendue des pollutions.

### **✚ COMPA**

Monsieur LHOPITEAU fait part au conseil de sa participation à la réunion du Compa le 16 mai dernier et constate avec surprise que la collectivité de Néron n'a pas participé financièrement à l'association pour l'année 2014.

Madame le maire répond que la commune adhère depuis de nombreuses années au COMPA et que l'adhésion est prévue pour l'année 2014. Vérification sera faite de la date du paiement.

### **✚ Entretien des berges du ruisseau**

Monsieur LHOPITEAU pose la question de l'entretien des berges du Néron. Monsieur AUGER répond que l'entretien est fait régulièrement mais que les employés communaux ont été sollicités par de nombreux travaux liés au festival Excentrique.

#### ✚ Pollution liée à l'agriculture

Monsieur LHOPITEAU informe le conseil que certains habitants de Feucherolles s'inquiètent de la pollution liée à l'agriculture faite autour du hameau. En effet lorsqu'il y a du vent les divers particules de produits et poussières sont balayées et déposées dans les jardins et habitations.

#### ✚ Orchestre à l'école

Madame CANAC demande au conseil s'il n'y a pas une possibilité de renouveler l'opération « Orchestre à l'école » à la rentrée de septembre 2014. Pour les enfants de Néron qui ont pu en profiter pendant 3 ans, il serait intéressant de pouvoir continuer et pérenniser cette activité.

#### ✚ Risque annulation kermesse

Madame CANAC fait part au conseil de son étonnement par rapport à certains propos entendus à la sortie de l'école sur la possibilité d'une annulation de la kermesse suite à l'installation des gens du voyage sur le stade municipal. Ces propos irraisonnés incitent à la peur et à la haine et n'ont pas lieu d'être.

Madame le maire répond qu'effectivement l'installation des gens du voyage sur le stade à semer le trouble dans l'organisation de la fête de fin d'année de l'école mais qu'il est important de maintenir l'évènement pour les enfants qui l'ont préparé, tout en garantissant leur sécurité (en fermant la grille de l'école par exemple).

#### ✚ Financement activités à l'école pour la rentrée septembre 2014

Madame MANIEZ demande au conseil si le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires peut servir au maintien de l'activité « musique » à l'école de Néron.

Madame le maire répond qu'effectivement ce fonds servira aux élèves et au financement d'activités éducatives. Cependant Madame le maire précise que pour l'instant rien n'a été versé à la commune et que la rentrée scolaire est dans 1 mois et demi. D'autre part, cette dotation exceptionnelle ne sera versée que la première année.

#### ✚ Nettoyage des grilles rue de Villiers

Monsieur CHALLE demande au conseil que les grilles d'évacuation des eaux pluviales de la rue de Villiers et plus précisément celles situées en amont du plateau soient nettoyées. Monsieur AUGER répond que ces grilles ont été nettoyées cette semaine et qu'elles le sont tous les 2 mois en temps normal.

#### ✚ Problème d'écoulement des eaux pluviales d'un riverain de la rue de Villiers

Monsieur CHALLE signale qu'un riverain de la rue de Villiers demande à ce que la municipalité raccorde ses gouttières au réseau public d'eaux pluviales. En effet, depuis les travaux de réfection de la rue, celui-ci dénonce une augmentation de l'humidité de son mur donnant sur la voie publique et du vandalisme sur la gouttière débouchant sur le trottoir.

#### ✚ Entretien des chemins

Monsieur REVEIL fait part au conseil de la nécessité de désherber les 2 entrées du lavoir situé au Pont de Fer. Par ailleurs de nombreux chemins communaux sont à entretenir de toute urgence car on ne peut plus les pratiquer.

Madame TROUINARD ajoute que les panneaux de signalisation sont sales et les bas-côtés non entretenus.



Madame le maire répond que les chemins et les sentes sont à faire en priorité. La consigne sera donnée aux employés communaux.

#### ✚ Rencontre Fresnay le Gilmert

Monsieur COGNEAU informe le conseil de sa participation à la réunion du Syndicat Fresnay le Gilmert le 20 juin dernier pour une visite de la vallée. Concernant Néron, la vallée du St Nicolas doit être métérée pour chiffrage de son entretien. Les travaux de la vallée principale du Néron, qui doivent être réalisés par l'entreprise France Fauchage, n'ont pas été programmés pour le moment, l'entreprise étant actuellement surchargée de travaux.

Monsieur COGNEAU suggère que les riverains du Néron, taillent, coupent et récupèrent le bois sur leur berge, ce qui permettrait de diminuer la facture d'entretien de la commune.

#### ✚ Un point noir sur l'éclairage public

Monsieur COGNEAU signale un point noir dans l'éclairage public de la commune au niveau de l'impasse Beauregard. Monsieur AUGER répond qu'il fera le tour de la commune avec le SDE28 pour identifier les points noirs existants.

#### ✚ Travaux au lavoir du Pont de Fer

Monsieur COGNEAU alerte le conseil sur l'état d'effritement avancé d'un des poteaux du lavoir du Pont de Fer. Il est urgent de faire un coffrage pour le solidifier avant que la charpente ne s'écroule.

#### ✚ Le Paratonnerre du clocher de l'église

Monsieur COGNEAU demande ou en sont les études et devis pour l'enlèvement du paratonnerre de l'église St Léger.

Madame le maire répond que Monsieur DELANNOY qui a le même problème sur divers bâtiments de la ville d'Epernon, a missionné une entreprise pour une estimation financière. Cette dernière interviendra ensuite sur Néron.

#### ✚ Bilan bibliothèque

Madame PROD'HOMME présente au conseil un bilan très positif de la bibliothèque pour cette année scolaire 2013/2014. Malheureusement la bibliothèque voit partir 2 bénévoles cette année dont elle-même. Elle précise que le planning reste malgré tout inchangé pour l'année scolaire qui arrive.

Elle rassure les membres du conseil sur la continuité de son engagement dans ses fonctions malgré son installation pour 3 années en Angleterre. Elle gardera des liens forts avec la commune, la bibliothèque et l'école des Sources de Néron. Comme en créant un échange entre les enfants de l'école des Sources de Néron et l'école où seront scolarisés ses enfants en Angleterre.

Pour la bibliothèque de Néron, on recherche activement 2 bénévoles pour remplacer Muriel PROD'HOMME et Erika CHUPIN également éloignée de Néron pour 3 années.

Monsieur LHOPITEAU propose de faire passer une annonce dans le prochain bulletin de la commune.

Madame le maire complète en demandant aux élus d'en parler lors de la kermesse le 29 juin prochain. Elle remercie Madame PROD'HOMME pour son investissement actuel et futur

#### ✚ Association des anciens

Madame LECOMTE demande au conseil si l'association des anciens continue toujours de venir le jeudi dans la salle des fêtes. Madame le maire répond qu'effectivement depuis la démission de Monsieur GOLÉ, il y a 1 an et demi, l'association a souhaité perdurer en maintenant les repas jusqu'en décembre 2013, puis en organisant simplement des gouters depuis janvier 2014.

Il est vrai que plus aucun néronnais n'adhère à cette association. Il serait légitime de revoir avec cette dernière les modalités de l'accord d'utilisation de la salle des fêtes de la commune. Il pourrait être demandé une participation financière pour couvrir les charges d'électricité, de chauffage et d'eau du bâtiment, durant leur occupation.

#### ✚ 14 juillet 2014

Madame LARCHER fait part au conseil des préparatifs pour la fête du 14 juillet. Tout se présente bien, le feu d'artifice est commandé, les décorations seront installées par des volontaires, le samedi 12 juillet. Les arrêtés sont pris et prêts à être affichés. Les différents matériels et accessoires mis à disposition pour l'évènement seront préparés par les employés communaux et stockés sous le préau de l'école (plateaux, tréteaux, bancs et barnum) et dans la salle du conseil ou dans la cuisine de la mairie (lampions, guirlandes, boissons et gâteaux apéritif) comme il est procédé habituellement.

#### ✚ Point travaux divers

Monsieur AUGER informe le conseil de sa participation à la réunion du SDE 28 et de l'élection de son président Monsieur Xavier NICOLAS. De la même manière il fait part au conseil de sa participation à la réunion du SIRMATCOM et de l'élection de son président Monsieur Daniel MORIN, Madame Nicole CAILLEAUX, représentante de la CC4V a été nommée 3<sup>ème</sup> vice-présidente.

Monsieur AUGER précise au conseil que la pression de l'eau risque d'être modifiée durant les travaux de rénovation du Château d'eau.

Il explique également au conseil que les réparations faisant suite aux dégâts dans la salle des fêtes lors de la location d'un particulier le 22 et 23 mars derniers, ont commencé. Le néon, le thermostat et le cendrier ont été remplacés. Il reste à réparer la fenêtre de la cuisine, l'évacuation sur le toit et le rideau de la scène.

Enfin, Monsieur AUGER signale au conseil que les employés communaux ont réalisé les pas japonais permettant d'accéder au columbarium.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.  
Néron, jeudi 26 juin 2014.*

**Geneviève LE NEVÉ,  
Maire de Néron.**

